



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 10 JUILLET 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Benoist ISAMBERT, Jérôme LEBON, Marcel BOURGEOIS, Brigitte BLONDEAUX et Valérie PETIT.

Etaient absents excusés : Madame Jocelyne LERONDEAU (pouvoir à Monsieur Benoist ISAMBERT), Monsieur Aymeric DE ROUGÉ (pouvoir à Monsieur Gérard GENET), Madame Martine CABARET, et Madame Michèle ROL (pouvoir à Madame Valérie PETIT).

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2020 est approuvé.

Monsieur le Maire nomme Monsieur Benoist ISAMBERT, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
- Désignation du délégué et de ses suppléants en vue de l'élection sénatoriale.

COMPLEMENT D'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour ci-dessus la délibération suivante :

- Délibération concordante relative au retrait de 11 communes du SICTOM DE LA REGION D'AUNEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

DESIGNATION DU DELEGUE ET DE SES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral pour l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Monsieur Jérôme LEBON, Monsieur Gérard GENET, Monsieur Benoist ISAMBERT et Madame Valérie PETIT.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après recensement des candidats, il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Election du délégué : 1er tour de scrutin

- . Nombre de bulletins : 10 (dont 3 pouvoirs)
- . Bulletin blanc ou nul : 0
- . Suffrages exprimés : 10
- . Majorité absolue : 6

A obtenu : Monsieur Christophe LETHUILLIER : Dix voix (dont 3 pouvoirs)

Monsieur Christophe LETHUILLIER ayant obtenu l'unanimité, est proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat de délégué.

Election des suppléants : 1er tour de scrutin

- . Nombre de bulletins : 10 (dont 3 pouvoirs)
- . Bulletin blanc ou nul : 0
- . Suffrages exprimés : 10
- . Majorité absolue : 6

**Ont obtenu : Monsieur Gérard GENET : Dix voix (dont 3 pouvoirs)
Madame Jocelyne LERONDEAU : Dix voix (dont 3 pouvoirs)
Monsieur Benoist ISAMBERT : Dix voix (dont 3 pouvoirs)**

Monsieur Gérard GENET, Madame Jocelyne LERONDEAU et Monsieur Benoist ISAMBERT ayant obtenu l'unanimité, sont proclamés élus au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat de suppléant.

DELIBERATION CONCORDANTE RELATIVE AU RETRAIT DE 11 COMMUNES DU SICTOM DE LA REGION D'AUNEAU

Le Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Région d'Auneau (SICTOM Auneau) réunit deux Communautés de Communes (CC) et une Communauté d'Agglomération (CA) : CC de Cœur de Beauce, CC des Portes Euréliennes et CA de l'Etampois Sud Essonne.

Le Syndicat a pour objet la collecte et le traitement des ordures ménagères produites sur son territoire avec notamment 5 déchèteries. L'une de ces déchèteries est construite sur le territoire d'une des communes sortantes (Roinville sous Auneau).

Par arrêté préfectoral pris le 22 décembre 2017, le Préfet d'Eure-et-Loir a notamment prononcé, à compter du 1er janvier 2018, l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole ce qui a eu pour conséquence la réduction du périmètre du SICTOM du fait de la :

- Réduction du périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce pour les communes d'Allonnes, Boncé, Theuville et Boisville-la-Saint-Père ;
- Réduction du périmètre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France pour les communes de Denonville, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Santeuil et Umpeau.

En application des articles L.5211-25-1 du CGCT et L.5211-19 alinéa 3 du CGCT des négociations ont été menées avec les parties pour fixer conventionnellement les conditions patrimoniales et financières de sortie pour le périmètre géographique correspondant aux 11 communes.

La définition des conditions financières s'est basée sur le calcul établi par le Syndicat à partir des éléments comptables au 31 décembre 2017.

Le projet de convention fixe les conditions financières et patrimoniales du retrait des 11 Communes du Syndicat. Le montant du résultat net affecté aux 11 communes s'élève à 30 683,68 € au titre du transfert de compétence à Chartres Métropole. Ce montant sera versé par le SICTOM à Chartres métropole. Le montant des 439 bacs de tri et 21 colonnes pour le verre à verser au SICTOM par Chartres Métropole et de 13 870 €.

L'indemnité de sortie s'élève au total à 16 813,68 €. Il est proposé de renoncer au versement de cette indemnité au profit de Chartres Métropole.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **D'APPROUVER la convention fixant les conditions financières et patrimoniales du retrait des 11 communes du SICTOM d'AUNEAU ;**
- **ET D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention et tous les actes y afférents.**

Prochain Conseil Municipal : lundi 31 août à 20 h 00.

La séance est levée à 19 h 30.

LE MAIRE,
Christophe LETHUILLIER.



Et les membres du Conseil Municipal ont signé au présent registre :

Gérard GENET, 1 ^{er} Adjoint	
Jocelyne LERONDEAU, 2 ^{ème} Adjointe, <i>pouvoir à Benoist ISAMBERT</i>	
Benoist ISAMBERT, Conseiller	
Jérôme LEBON, Conseiller	
Aymeric DE ROUGE, Conseiller, <i>pouvoir à Gérard GENET</i>	
Martine CABARET, Conseillère, <i>absente excusée</i>	
Marcel BOURGEOIS, Conseiller	
Brigitte BLONDEAUX, Conseillère	
Valérie PETIT, Conseillère	
Michèle ROL, Conseillère, <i>pouvoir à Valérie PETIT</i>	